

## REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.06/12

Fuite en avant à la Bibliothèque

M. Dominique Baettig, UDC

Le mandat de la Bibliothèque municipale est défini par une Ordonnance (441.2) et un Règlement datés du 1<sup>er</sup> janvier 2010. Ces documents s'inspirent directement du Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique et en particulier de son préambule : "La liberté, la prospérité et le développement de la société et des individus sont des valeurs humaines fondamentales. Elles ne peuvent s'acquérir que dans la mesure où les citoyens sont en possession des informations qui leur permettent d'exercer leurs droits démocratiques et de jouer un rôle actif dans la société. Une participation créatrice et le développement de la démocratie dépendent aussi bien d'une éducation satisfaisante que d'un accès libre et illimité à la connaissance, la pensée, la culture et l'information. La bibliothèque publique, porte locale d'accès à la connaissance, remplit les conditions fondamentales nécessaires à l'apprentissage à tous les âges de la vie, à la prise de décision en toute indépendance et au développement culturel des individus et des groupes sociaux."

La collaboration avec l'AJAM répond totalement aux missions de la Bibliothèque municipale :

- **Prendre en compte les attentes du public** sans distinction d'âge, de race, de sexe, de religion, de nationalité, de langue ou de condition sociale. La coopération avec l'AJAM découle d'un constat observé au niveau de la fréquentation de la Bibliothèque municipale et des difficultés à fournir un service adapté aux migrants : problème de compréhension lié à la langue, à la culture et au manque de documents adéquats. De cet embarras, et grâce au soutien financier de l'AJAM, la Bibliothèque municipale a su réagir et étoffer son offre en méthodes d'apprentissage du français et en dictionnaires bilingues. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, l'Office fédéral des migrations fixe comme objectif aux cantons d'intégrer les demandeurs d'asile notamment par l'apprentissage de la langue de leur région d'accueil. Par une action spécifique, la Bibliothèque municipale contribue activement à l'apprentissage de la langue française par les migrants et ce dans l'espace public que les delémontains fréquentent et non dans un ghetto imposé.
- **Favoriser le dialogue interculturel et informer le public sur tous les sujets de société** : l'exposition "Sans vous ? Sans elle ? Sans eux ? Sans lui ? Sans toi ?", déjà présentée dans les HEP Bejune en 2010, est une immersion dans le quotidien des étrangers et présente des portraits de migrants établis dans le canton et capturés dans leur environnement professionnel, culturel ou associatif. L'œuvre du photographe renvoie à un certain nombre de questions concernant notre perception du migrant. Partant du principe que la connaissance et le respect de l'autre sont les premières étapes d'une intégration correcte des étrangers dans notre société, l'exposition permet de mieux comprendre la réalité sociale qui les entoure. Cette démarche invite à une réflexion sur notre société multiculturelle avec l'aide complémentaire de matériel pédagogique et s'inscrit dans la volonté de la Bibliothèque municipale d'offrir aux citoyens les informations sur tous les thèmes d'actualité, comme par exemple et récemment le cancer du sein, le climat en danger, l'homosexualité, les seniors, le sommeil ou le slam.
- **Collaborer avec de multiples partenaires et mettre en valeur les artistes jurassiens** : la Bibliothèque municipale fait preuve de dynamisme et a tissé de multiples collaborations au niveau des animations. Cette mise en réseau des énergies et des compétences offre l'avantage de créer des animations de qualité à faible coût. Le Conseil communal félicite la Bibliothèque municipale qui a fait preuve d'imagination et il remercie l'AJAM pour son engagement. Grâce à cette exposition, la Bibliothèque municipale respecte aussi sa tradition de mise en valeur des acteurs culturels de notre région en présentant aux habitants de notre ville le travail du photographe delémontain Pierre Montavon, qui a fait l'objet de nombreuses publications et expositions en Suisse et à l'étranger.

En conclusion, le Conseil communal constate avec satisfaction que la collaboration de la Bibliothèque municipale avec l'AJAM est conforme à son mandat et qu'elle répond d'ailleurs au souhait exprimé par M. le Conseiller de Ville Baettig de favoriser l'intégration des migrants en incitant à l'apprentissage et à l'usage de la langue française.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Pierre Kohler

Edith Cuttat Gyger